**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 52 (1964)

**Heft:** 42

Artikel: Vaud
Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-270698

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# DANS LES CANTONS ROMANDS

# NEUCHATEL

# APRÈS les élections communales

Comme on le sait, la Neuchâteloise est en possession de tous les droits civiques depuis septembre 1959. Les 23 et 24 mais dernier, elle était appelée pour la deuxième fois à participer aux élections communales (la première fois en mai 1960) dans les soixante-deux communes du canton.

deux communes du canton.

La presse antisuffragiste semble s'être donnée le mot pour minimiser par des chiffres et commentaires fantaisistes, cette expérience féministe faite dans un des trois cantons « pilotes ». Pour leur répondre d'une façon précise, voici les chiffres exacts obtenus à la Chancellerie cantonale.

Electeurs ayant voté: 26 718 (58 %) Electrices ayant voté: 21 276 (42 %)

Le nombre des femmes élues se répartit comme suit:

18 du Parti socialiste

1 du Parti popiste

52 de partis de droite ou d'entente commu-

52 de partis de droite ou d'entente communale soit 71 conseillères générales auxquelles il faudra ajouter 15 à 20 suppléantes qui, automatiquement, remplaceront les conseillers communaux nommés à la première séance de l'exercice, ce qui portera le nombre des conseillères à près de 90.

Cinq nouvelles localités ont nommé des femmes dans leur conseil général.

Dans deux communes, c'est une femme qui obtint le plus grand nombre de suffrages.

Si l'on tient compte que neuf femmes sur dix n'ont jamais eu de leçons d'instruction civique, on peut être très satisfait de ces résultats. Ces chiffres, aussi modestes soient-ils, ont modifié complètement le climat du canton. On a l'impression que l'élément féminin, même timidement représenté dans la cité en a fait une tribune où tout ce qui concerne la famille peut être librement délibéré. Des réalisations — dont nous avons parlé dans notre dernier numéro — ont déjà couronné les interventions de certaines conseillères.

Rappelons que sur le plan cantonal, les

interventions de certaines conseillères.
Rappelons que sur le plan cantonal, les femmes sont représentées par six grand conseillères, quatre socialistes, une popisite et une radicale (cette dernière vient d'être assermentée à la session du 8 juin). Là aussi leur voix autrenties est entendue:

maison cantonale d'accueil pour les

Une maison cantonale d'accueil pour les jeunes filles est en voie de réalisation.
Un service d'ortophonie pour les enfants déficients par suite de surdité a été accepté par le Grand Conseil pour étude.
En projet: des écoles gardiennes où les enfants pourront faire leurs devoirs avec l'aide de maîtres compétents.
Pour terminer, un souhait: que le droit de vote soit au plus vite accordé aux femmes sur le plan fédéral, car, qu'on le veuille ou non, le suffrage féminin est le complément nécessaire à l'édification de l'état moderne.

M. P.

## La liste complète des élues

## DISTRICT DE NEUCHATEL

Neuchâtel, 41 membres, syst. prop. Billeter-Oesterlé, Béate, lib. Frey, Tilo, rad. Favre, Lucette, soc. Rosselet, Lucie, soc Saint-Blaise, 41 membres, syst. prop. Marti, Josette, rad. Favre, Marguerite, rad. Eigeldinger, Lilette, soc. Gaffiot, Violette, soc. Robert, Jeanine, lib. Meckenstock, Anne-Claude, lib. Thielle-Wavre, 5 membres, syst. maj. Elues à la commission scolaire : Pluss, Daisy et

Freymond, Marlyse Hauterive, 31 membres, syst. prop. Haussmann, Suzanne, rad. Marendaz, Paulette, soc.

**Lignières,** 15 membres, syst. prop. Schori, Juliette, ind.

Cressier, 25 membres, syst. prop. Richard, Marie-Louise, rad.

Le Landeron-Combes, 41 membres, syst. prop. Imer, Germaine, rad. Quellet, Yvonne, lib. Pillionnel, Rose-Marie, soc. Baudin, Blanche, chrét. soc.

Marin-Epagnier, 27 membres, syst. prop. de Meuron, Valérie, lib. Pfeiffer, Jacqueline, lib.

Cornaux, 15 membres, syst. prop Schaeffer, Elisabeth, rad. Krenger-Clottu, Germaine, lib.

#### DISTRICT DE LA CHAUX-DE-FONDS La Chaux-de-Fonds, 41 membres, syst. prop.

Ramseyer, Suzy, soc. Greub, Marguerite, pop.

#### DISTRICT DU VAL-DE-RUZ

Chézard-Saint-Martin, 21 membres, syst. prop.

Zahler, Elise, soc. Joris, Maryvonne, soc.

Cernier, 33 membres, syst. prop. Duvoisin, Paulette, soc. Aragno, Emma, Renouveau communal Laederach, Astrid, Renouveau commun Frei, Huguette, Renouveau communal

Valangin, 15 membres, syst. prop. Balmer, Berthe-Hélène, ind. pour les intérêts comm Schertenlieb, Martha, ind. pour les intérêts comm

Fontainemelon, 27 membres, syst. prop. Glauser-Jelmini, Hélène, lib. (la liste contenant moins de candidats que de sièges obtenus, les libéraux devront encore dési-gner deux conseillers généraux)

Le Pâquier, 5 membres, syst. maj. Elue à la commission scolaire : Wenger, Suzanne

Villiers, 5 membres, syst. maj. Elues à la commission scolaire : Huguenin, Mar-celle, Christen, Agnès, Cuche Hélène

#### DISTRICT DU VAL DE TRAVERS

Fleurier, 41 membres, syst. prop. Wehren, Suzanne, rad. Presset, Anita, soc.

Couvet, 41 membres, syst. prop. Bourquin, Colette, lib. Currit, Suzanne, Renouveau covasson Landry, Charlotte, rad.

Travers, 31 membres, syst. prop Vaucher-Delacroix, Bertha, rad. Montandon-Hasen, Berthe, lib. Noiraigue, 15 membres, syst. propr. Montandon, Cécile, rad.

#### DISTRICT DU LOCLE

Les Brenets, 27 membres, syst. prop. Mathilde, Margot, soc.

## DISTRICT DE BOUDRY

Boudry, 41 membres, syst. prop. Quartier, Hélène, lib. Kopp. Lily, lib.

Auvernier, 27 membres, syst. prop. Scuri, Thérèse, soc.

Rochefort, 15 membres, syst. prop. Bastaroli, Charlotte, rad.

Brot-Dessous, 15 membres, syst. maj. Elue à la commission scolaire : Frasse, Simone Saint-Aubin-Sauges, 35 membres, syst. prop. Colomb. Antoinette, lib. Colomb, Antoinette, Morf, Mathilde, soc

Corcelles-Cormondrèche, 41 membres, syst. prop. Rossetti, Alice, rad. Gabus-Steiner, Claudine, lib. Frutiger, Helène, lib. Benguerel, Edith, ralliement communal Panighini, Anne-Marie, Ralliement communal

ramgumi, Anne-Marie, Halliement communa
Vaumarcus-Vernéaz, 15 membres, syst. maj.
Berger, Anna
Kohmann, Bernadette
Perrin, lirène
Schenk, Valentine
Lambert, Violette

Bevaix, 29 membres, syst. prop. Dubois, Madeleine, lib. Borioli, Hélène, rad.

Colombier, 41 membres, syst. prop. Hoferer, Rose, rad. Kramer, Nelly, rad. Chatelanat, Marguerite, lib. Dubied, Hélène, soc.

Cortaillond, 41 membres, syst. maj. Nagel, Annette, rad. Hofer, Germaine, rad. Schild, Marie-Madeleine, soc. Duscher, Yvette, soc.

Peseux, 41 membres, syst. prop. Maillardet, Simone, rad. Henriod, Paulette, lib.

Une grand conseillère de plus!

Mme A. Reist a été élue grand conseillère ; elle était suppléante de la liste radicale du collège de La Chaux-de-Fonds.
L'assermentation a eu lieu à la session du Grand Conseil du 8 juin.
Nous félicitons vivement Mme Reist et tous nos veux l'accompagnent dans cette importante fonction.

# VAUD

## A l'Union des femmes de Lausanne

## Situation juridique de la femme dans le ménage

«L'ignorance des femmes dans ce domaine est désolant...» ainsi commence Me Antoinette Quinche, avocate, son exposé. Notre droit de famille actuel date de 1912 (rédigé par un féministe, Eugène Huber); aujourd'hui dépassé, il présente des la-

cunes : une commission fédérale s'occupe de cunes; une commission fédérale s'occupe de sa revision, mais celle-ci n'est pas pour demain. Les ménages heureux ne s'aperçolivent pas des lacunes des dispositions actuelles, mais pour beaucoup d'autres, elles sont la cause de drames et de difficultés innombrables.

En principe, les époux sont égaux, mais le mari est le chef de l'union conjugale; il donne son nom (Suite en page 4)

# GENEVE Activité des femmes députées

Le suffrage féminin a été introduit dans le canton de Genève en mars 1960. En novembre 1961, sur les cent députés, neuf femmes ont été élues au Grand Conseil. Quel a été leur activité au sein du légis-latif cantonal ? Elles se sont intéressées très activement aux questions politiques. Les nombreuses motions et interpellations présentées au Grand Conseil par des femmes le prouvent. Les représentantes féminienes ont aussi travaillé très activement dans les commissions.

C'est ainsi que les députées genevoises ont observé qu'il existe trop peu d'emplacement de jeu, d'écoles enfantines et de crèches; elles ont demandé que la place pour ceux-ci soit réservée dans les quartiers nouveaux qui sont subventionnés par l'état. Elles ont relevé que le service sanitaire était défectueux dans les écoles: le contrôle médical des yeux et des oreilles des enfants n'est pas fait défectueux dans les écoles: le contrôle médical des yeux et des oreilles des enfants n'est pas fait périodiquement, mais seulement au début de la scolarité. Les troubles du langage ne sont pas assez surveillés et l'on manque de spécialistes pour les corriger. Le matériel scolaire fourni gratuitement pour l'enseignement est insuffisant, particulièrement en ce qui concerne le dessin et le matériel expérimental scientifique. Un plus grand nombre de cours de français pour élèves étrangers de réuteds surveilléses devarient être créées, afin que les enfants puissent faire leurs devoirs scolaires sous surveillance.

Lorsque le rapport du Département de l'instrucion publique fut connu dans lequel mention était faite que l'enseignement ménager sera supprimé dans sa forme actuelle, une députée fit remarquer que l'enseignement ménager était nécessaire à la formation des élèves des écoles d'infirmières et des écoles sociales.

# Le service social d'entreprise en Suisse romande

en Suisse romande

A la demande de la Commission d'étude des problèmes sociaux dans les entreprises, Mile Denise Aubert a pris ce sujet pour son travail de diplôme à l'Ecole d'études sociales. Elle était d'autant plus qualifiée pour cette tâche qu'elle a déjà derrière elle plusieurs années d'expérience dans cette branche du service social. Le mardi 3 mars, elle a présenté avec brio à l'Ecole.

Mile Aubert a commencé par une description fouillée de ce qu'était le service social d'entreprise. Ou'il soit organisé dans une usine, un grand magasin ou un service public, il est chargé des problèmes humains posés par le travail et des préocupations personnelles des employés qui ont une répercussion sur le travail. Il doit en particulier aider les individus ou des groupes (travailleurs étrangers) à s'adapter au travail, aider les cadres à mieux comprendre les besoins du personnel et, d'une façon générale, aider la communauté de travail à mieux fonctionner parce que plus harmonieuse. L'assistante sociale est une conseillère; elle ne prend pas de décision, mais est à la disposition de tous ceux qui ont besoin d'elle. Elle ne s'occupe ni de l'embauche ni du renvoi d'employés; par contre il peut lui arriver de remplir quelques fonctions accessoires (bibliothèque, loisirs, etc.) ce qui a des avantages et des inconvénients.

Une des questions les plus débattus est celle de svoir s'il vaut mieux que le service social dépen-

nients.

Une des questions les plus débattues est celle de savoir s'il vaut mieux que le service social dépende directement de la direction sur le même plan que le service du personnel ou qu'il fasse partie de ce dernier. Mile Aubert préfère la première formule qui lui semble mieux garantir sa parfaite indépendance et donc la confiance du personnel en son objectivité.

Afin de se rendre compte qui était charcé du

mule qui lui semble mieux garantir sa parfaite indépendance et donc la confiance du personnel en son objectivité.

Afin de se rendre compte qui était chargé du service social dans les entreprises de Suisse romande, qu'elles étaient ses fàches et ses responsabilités et comment il faudrait éventuellement améliorer la formation du personnel responsable, Mille Aubert a envoyé des questionnaires à 580 entreprises des cantons romands. Elle a reçu cent trois réponses, soit 17,5 % en moyenne, quoique Neu-hâtel se soit distingué en en envoyant 60 %. Ces entreprises étaient de caractère très divers et occupaient de cinquante à plus de deux mille personnes. Seulement vingt avaient un service social dont quatorze l'avaient confié à une assistante sociale qualifiée. Ailleurs c'était la direction, le chef du personnel, une équipe de cadres ou l'infirmière qui s'occupaient des problèmes sociaux internes, Mille Aubert a décrit comment ceux-ci peuvent être résolus et le danger que le secret professionnel ne soit pas strictement respecté lorsqu'ils sont traités par une personne non formée à cette tâche. En fait, 45 % des réponses estiment qu'une formation professionnelle adéquate est nécessaire.

C'est aussi une des conclusions de Mille Aubert, ainsi que la nécessité de mieux informer la direction sur les rôles respectifs de l'assistante sociale, de l'infirmière et du médecin par rapport à celui du chef du personnel car il semble qu'il ne règne pas toujours la clarté souhaitable, la tâche de l'assistante sociale étant essentiellement celle de dassistante sociale étant essentiellement celle de dassistante sociale étant essentiellement celle de dassistante sociale étant essentiellement celle de l'assistante sociale, que l'appendent partit diviné le l'entreprise.

treprise.

Après les commentaires de Mme Fuchs, monitrice à l'Ecole d'études sociales qui avait dirigé le
travail et en montra l'utililé pratique pour la formation et le perfectionnement des assistantes sociales d'entreprise, ainsi que pour l'information,
M. Quinche, responsable de ces questions chez
Nestlé, Mile Thérèse Vallotton, présidente de l'Association professionnelle suisse des assistantes sociales d'entreprise, et d'autres personnes, dont un
député, lui-même chef d'entreprise, félicitèrent Mile
Aubert d'avoir produit pour tous ceux qui s'intéressent à la question un document de travail de
premier ordre.

Mile Cornaz a pu remettre ensuite son diplôme
d'assistante sociale à Mile Aubert qui a suivi, en
marge de son travail professionnel, le Cours extraordinaire de formation en cours d'emploi organisé par l'Ecole de 1960 à 1963. les commentaires de Mme Fuchs,

On s'est plaint du manque de places dans la prison, où l'on a dù loger dans la même cellule jusqu'à cinq détenus, sans même pouvoir séparer les délinquants primaires des récidivistes, et on a proposé des mésuires immédiates pour remédier à cet état de choses.

à cet état de choses.

A l'occasion d'une revision de la loi sur l'organi-sation de la police, une députée a attiré l'attention sur l'incorporation d'agentes de police dans la brigade de la circulation. Un plus grand nombre d'assistantes de police devraient être engagées pour la police des mœurs et les interrogatoires des

pour la police des mœurs et les interrogatoires des mineurs.

Des critiques ont été soulevées dans le domaine des travaux publics: pourquoi des immeubles entourant l'université ont-ils été vendus à des barques, alors que l'université manque si gravement de locaux ? On a demandé également la construction d'un hopital de dégagement, afin de désencembrer l'hôpital cantonal et la clinique psychiatrique, ainsi que l'agandissement de la maternité, avec au moins cinquante lits supplémentaires.

Il ressort de toutes ces motions et interpellations que les questions politiques intéressent aussi les femmes.

# † ALVILLE

Un écrivain suisse dont nous avons plus

d'une fois présenté les œuvres dans ce journal, vient de s'éteindre à Genève. Mme Alix de Watteville est née à Berne, dans le domaine d'Elfenau qu'elle a su si bien

Mme Alix de Watteville est nee a berne, dans le domaine d'Elfenau qu'elle a su si bien évoquer plus tard; elle a partagé son cœur entre deux patries, la bernoise et la genevoise, car dès ses séjours de jeunesse à Vevey, elle avait acquis parfaitement la langue française et elle avait subi la magie du Léman. Aussi, plus tard, lorsqu'elle fut devenue veuve, qu'elle put se consacrer aux travaux et aux recherches qui l'intéressaient, elle fixa sa résidence aux portes de Genève, à Cologny. Elle obtint la bourgeoisie de ce canton et elle né tait fière, disait-elle. Elle appréciait de pouvoir jouir, en terre romande, de ses droits politiques, car elle avait depuis longtemps revendiqué l'égalité civique des sexes; fidèle abonnée du « Mouvement féministe », elle était aussi membre de divers groupements féminins qui l'appelaient fréquemment comme conférencière.

L'étude du passé et l'étude de l'âme bumaine la passionnaient et elle put satisfaire ses

minins qui l'appelaient fréquemment comme conférencière.
L'étude du passé et l'étude de l'âme humaine la passionnaient et elle put satisfaire ses deux vocations. Grâce à ser reditions, elle eut accès aux archives d'anciennes familles et ses recherches, ses traductions, le dépouillement d'innombrables documents inédits l'amenèrent d'innombrables documents inédits l'amenèrent d'ecrive la série d'ouvrages historiques que nous comnaissons: «La Vie en Suisse de Russie » qui, après avoir quitté son mari, s'installa près de Berne, à Elfenau précisément; « Récits et dessins d'un gentilbomme suisse, Rodolphe de Luternau », « Un Suisse, officier d'ordonnance de Napoléon, Albert de Watteville», «Anna Eynard-Lullin et l'époque des congrès et des révolutions », une figure genevoise celle-ci, « Elfenau » une étude en allemand du célèbre domaine, ouvrage commande par le gouvernement bernois, et enfin « Des Cours princières aux demeures helvétiques », une évocation de l'enfance et de la jeunesse de la grande-duchesse, avec des descriptions de la cour de la Grande-Catherine, de plus modestes cours allemandes et ensuite, la peinture très vivante de nos familles patriciennes au XIX° siècle, à Bâle, Berne, Zurich, Lausamne, Genève...

Alville, grâce à sa connaissance de nos langues nationales et de nos diverses mentailtés cantonales, a pu édifier une œuvre originale et spécifiquement suisse. Dans l'appréciation qu'elle donne des hommes et des événements, elle fait preuve de l'impartialité politique que nous nous flattons de posséder, de sa largeur de vue, de sa génévosité, de ses qualités de cœur: elle essaye de faire comprendre le comportement choquant de tel out el personnage, elle rait preuve de l'impartialité politique, le suisse de serviens elle, la moins prétentieuses des femmes de lettres — elle émaille ses descriptions de détails malicieux. Dans la tragique époque de la Révolution et de l'Empire, qu'elle a spécialement étudiée, elle s'est efforcée de note les beures paisibles ou joyeuses, elle ne se croit pas obligée de re

A. W.-G.

#### L'ÉTRANGER NOUS ET A CHEZ

# VAUD

(Suite de la page 3)

(Sutte de la page 3)
et son droit de cité à sa femme. Toutefois, la
Suissesse mariée à un étranger peut garder sa nationalité: en cas de divorce, la femme reprend son
nom de jeune fille.

Le mari pourvoit à l'entretien de sa femme et de
ses enfants, conformément à son style de vie. Le
président du tribunal peut intervenir s'il ne remplit
pas ses engagements (protection de l'union conjugale). La femme séparée de biens, fortunée, doit
participer aux frais du ménage.

La femme drige le ménage avec une somme
mensuelle fournie par le mari, mais ne peut demander un salaire; même l'argent de pooch ne figure
pas dans la loi.

Les époux sont égaux pour l'éducation des en-

mensuelle tournie par ie mati, mans us post commender un salaire; même l'argent de poche ne figure pas dans la loi.

Les époux sont égaux pour l'éducation des enfants. Si un enfant est placé, père et mère paient leur part de pension. En cas de désaccord, le père décide. Au décès du père, la mère reçoit la puisance paternelle et peut même transmettre sa nationalité aux entants s'ils résident depuis dix ans en Suisse, avant l'âge de 22 ans.

En principe, c'est le mari qui représente l'union conjugale. La signature de la femme n'est valable que pour les besoins courants du ménage, le mari pouvant la fuir retirer si elle en abuse. La femme ne peut exercer une profession qu'avec le consentement (tacite) de son mari qui peut le lui refuser.

Chez nous, le 90 % des couples adopte le régime légal, celui de l'union des biens. Au moment du mariage, ou dans les six mois au plus tard, la femme peut faire reconnaitre ses apports devant notaire, une liste avec la valeur des objets est dres-sèc. Cette disposition devarit être obligatoire. Une reconnaissance d'apports tardive est valable pour le mari, mais non en cas de faillite.

Les gains de la femme par un travail extérieur sont également biens réservés. En cas de dissolution du couple (divorce ou décès) le bénéficiaire du mariage revient pour un tiers à la femme et les deux tiers au mari.

deux tiers au mari.

Les réformes sontiales sont la séparation de biens chacun jouissant de ses apports et subvenant proportionnellement aux besoins du ménage; cela permettrait un partage équitable en cas de dissolution du mariage.

Mme Charles présidente, s'est fait l'interprête de l'auditoire pour remercier très chaudement Me Quinche pour son exposé riche et captivant.

16e Journée des abstinentes suisses, 7 juin 1964

Résumé de la conférence de M. Albert Cottier directeur, ancien président du Conseil communa de la Ville de Lausanne

de la Ville de Lausanne

Le mouvement abstinent participe à la défense du
peuple suisse sur un secteur redevenu plus dangereux, ces dernières années : celui de la défense
contre les périls alcooliques. Les effets si heureux
qu'a produits la haute conjoncture sur le plan
social, sont annulés dans trop de cas par une nouvelle vague d'alcool, avec apéros, wisky, vodka,
bière forte, vague déclenchée et intensifiée par des
campagnes publicitaires monstrueuses, qui visent
tout particulièrement la femme et la jeunesse suisses.

ses.

Dénoncer ce danger, informer le public, résister
à la pression exercée par les mœurs de bolsson,
c'est contribuer à conserver à l'homme suisse sa
valeur et sa dignité.

valeur et sa dignité.

Heureusement, toujours plus nombreux sont ceux qui comprennent que l'ère technologique, la machine, la circulation motorisée exigent d'autres boissons que les alcoolisées. Celui qui s'enivre ou qui s'alcoolise à petit feu, ne peut plus dire que c'est «son affaire». A l'usine, sur le chantier, au volant, il devient un danger pour autrui, et les conséquences financières de la maladie, de l'accident de l'invaldidé sont supportées par les institutions d'assurance et d'assistance, c'est-à-dire par la collectivité.

d'assurance et d'assistance, c'est-à-dire par la collectivité.

D'ailleurs, si autrefois beaucoup ont cherché
dans l'alcool un bref moment d'euphorie, de gaieté
dans une existence pauvre, triste, monotone, la vie
moderne a abondamment ordé des sources de joies,
de détente, de divertissements de meilleur aloi;
pensons au tourisme populaire, aux programmes si
variés de la radio et de la télévision, aux facilités
offertes aux skleurs et à d'autres sports, à l'installation de plages, etc. Et à ces possibilités nouvelles de joies et de plaisirs, l'ère nouvelle a ajouté
les loisirs et les vacances dans une mesure jadis
inimaginable.
L'abstinence — pensent non sans raisons ses

inimaginable.

L'abstinence — pensent non sans raisons ses adeptes — est devenue un style de vie conforme à la ligne d'évolution du monde nouveau.

# Camp des jeunes filles et des jeunes femmes à Vaumarque

a vaumarcus

Le camp des jeunes filles aura lieu du 18 au
25 juillet. Au programme: «Le progrès: épée à
double tranchant», par S. Bonnard, assistante sociale, «La foi est-eile dépassée? », par le professeur Hugues de Rham, «Notre temps au service de
Dieu », par le pasteur Balmer, etc. Loisirs et sports
permettront à chacun de s'ébattre et de se détendre.

## Fédération suisse des femmes protestantes

Fédération suisse des femmes protestantes
Groupant quatre-vingt-huit associations, dont une
trentaine en Suisse romande, avec un total de
185 000 membres, la Fédération suisse des femmes
protestantes a tenu à Lausanne, les 2 et 3 mai,
son assemblée générale, sous la présidence de
Mme Marguerite de Palézieux (Aubonne).
Le travail de la fédération s'étend à l'intérieur
du pays comme à l'extérieur ; le journal « Evangelische Schweizerfrau» est rédigé par Mile Senti
(Berne); le service d'information pour la Suisse
romande, qui est trimestriel, est rédigé par Mile
R. Gampert (Genève). La fédération est représentée
par Mme G. Panchaud (Lausanne) dans la commission fédérale d'étude des questions touchant les
consommateurs et sera représentée dans la commission pour la défense spirituelle du pays.
La journée mondiale de prière touche un nombre
toujours plus grand de femmes, mais on voudrait
qu'y participent les catholiques romaines. La moité
de la collecte faite à cette occasion a permis de
créer, à Riesi (Sicile), où travaille le pasteur T. Vinay,

école maternelle, un atelier pour mécaniciens,

un atelier de broderie.

Le service d'entraide spirituelle, a exposé Mme C. Cottier (Genève), distribue des bourses, des subsides; il aide ainsi des femmes d'Asie, d'Amérique du Sud, d'Afrique: Mme Yinda, dont le mari est pasteur à Brazzaville, et qui assistait à la séance de Lausanne, a dit sa gratitude aux femmes protestantes.

# Alliance mondiale des Unions chrétiennes féminines

Alliance mondiale des Unions chrétiennes féminines

Le comité exécutif de l'Alliance mondiale des Unions chrétiennes féminines, élu par le Conseil mondial au Danemark, en octobre 1963, s'est réuni pour la première fois à Crêt-Bérard, dans le canton de Vaud, du 31 mai au 12 juin, sous la présidence de la doctoresse Una Porter, de Melbourne, Australie. Les membres du comité, venaient de dix-septi pays (Allemagne, Argentine, Brésil, Canada, Egypte, Jamaïque, Japon, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Patistan, Pays-Bas, Philippines, Sierra Leone et Suisse), A l'ordre du jour de cette réunion figuraient des rapports concernant la formation de cadres en Afrique, le service volontaire international, le programme d'entraide des UCF, et l'extension du Pacifique. Le comité examinera aussi les activités de l'Alliance mondiale dans les domaines de l'éducation excuménique, de la collaboration avec les fent de la formation professionnelle des femmes et des jeunes filles, et du service aux réfugiés. Mile Madeleine Barot, du Contésurie et les membres du comité executif on visité l'Exposition nationale. Le cycle de conférences et études s'est terminé le vendred 12 juin par une réception au Siège de l'Alliance mondiale, 37, quai Wilson, à Genève.

#### Une pionnière

Une pionnière

Mme Louise Bergier-Paschoud, décédée le 16
avril, à Lausanne, à l'âge de 87 ans, a été élève
de 'Ecole supérieure de jeunes filles et fut, en 1895,
parmi les seize premières bachelières diplômées
par le Gymnase des jeunes filles, alors que l'enseignement durait deux ans avec deux sections, litteraire et scientifique. Très intéressée par l'histoire
de l'art, Louise Paschoud décida de s'y consacrer,
se rendit à Dresde puis gagna Paris où elle a suivi
les cours du Collège de France, de la Sorbonne
puis ceux de l'Ecole du Louvre comme élève régulière; au bout de trois ans, en 1901, elle obtint son
diplôme, pour leque lelle avait fait une thèse sur
un sujet d'art suisse, qui lui prit une année de
recherches. Mme Bergier a raconté ces événements avec beaucoup d'humour dans le nº 57
du \*Bulletin de l'Association des anciennes élèves
de l'Ecole supérieure communale « » mandaeu de

du « Bulletin de l'Association des anciennes élèves de l'Ecole supérieure communale ». Rentrée au pays, ce fut alors son mariage avec M. Rodolphe Bergier, les tâches diverses d'une femme de pasteur à Ressudens, à Morges, où elle avait trouvé le temps d'enseigner l'histoire de l'art au gymnase du collège de cette ville; son rêve ut été d'nesigner l'histoire de l'art à Villamont, à une époque où cet enseignement n'existait pas encore. Dans ce domaine, Mme Bergier a fait œuvre de pionnière.

semblée des déléguées de l'Alliance Les 14 et 15 mai a eu lieu, à Lausanne, l'Assem-lée des déléguées de l'Alliance de sociétés fémi-ines suisses au cours de laquelle l'Alliance a dmis la Société de bienfaisance des femmes israéli-se de Lausanne, les femmes de carrières libérales t commerciales de Genève, ainsi que d'autres oriétés.

societes. Une résolution concernant la lutte contre l'alcoo-lisme — dont nous avons parlé en détail dans notre numéro d'avril — a suscité une vive discussion qui a abouti à l'acceptation d'un texte légèrement modi-d'

é. L'accueil de Mme G. Paschoud, présidente du lentre de liaison des Associations féminines van-L'accueil de Mme G. Paschoud, présidente du Centre de liaison des Associations féminines vaudoises — en quatre langues ! — avait été extrêmement chaleureux et vivement applaudi. Les Vaudoises avaient mis tout en œuvre (salle de parolisse de Saint-Jean décorée par les soin des paysannes, 
cakes confectionnés par les écoles ménagères, distribution de narcises) pour bien recevoir les déléguées venues de tous les cantons. Après une soirée récréative, une visite guidée à l'Exposition et 
un banquet, celles-ci s'en sont retournées chez 
elles enchantées de leur bref séjour dans la capitale vaudoise. tale vaudoise

## Infirmiers et infirmières diplômés

Infirmiers et infirmières diplômés

Au Palais de Beaulieu, le 6 mai, s'est tenue l'assemblée annuelle de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés (ASID), en présence de septante-trois délégués représentant les onze sections de la société, ainsi qu'un grand nombre d'infirmières et d'infirmières du la présidence de Mile Nicole-France Exchaquet, infirmière-conseil au service de la santé publique vaudoise; le rapport annuel évoque les réalisations et les événements les plus importants de l'année écoulée.
L'Association a participé à l'élaboration du contrat-type pour le personnel sanitaire diplômé, entré

# **SITUATION** des femmes en Asie

aues auestio

Vous avez, madame, assisté, du mars, à une conférence internationale à Téhé-ran? De quoi s'agissait-il exactement?

rans: De quoi s'agissait-il exactement?

Oui. Il s'agissait de l'ECAFE, une conférence économique régionale de l'ONU pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Le Conseil international des femmes m'avait priée de l'y représenter avec une autre observatrice iranienne, Miss Ahy, parmi d'autres représentantes d'organisations féminines: la Fédération internationale des femmes jurisses, l'Union mondiale des organisations féminines catholiques, l'Alliance internationale des femmes—droits égaux responsabilités épales femmes - droits égaux, responsabilités égales.

Des questions concernant les femmes étaient-elles à l'ordre du jour?

Nous nous préoccupons vivement de la situation des femmes dans les pays en voie de développement. A Téhéran, il est vrai, la préparation de la Conférence mondiale de Genève sur le commerce et le développement avait la priorité. Toutefois, les rapports des pays asiatiques participant à l'ECAFE nous ont apporté de précieuses informations: les problèmes sociaux ne sont pas partout les mêmes, comme on le croit trop souvent. Ainsi certains pays asiatiques luttent contre une surcertains pays asiatiques luttent contre une surcertains pays asiatiques luttent contre une sur-population envahissante, tandis qu'en Iran, on s'inquiète de la stérilité. Mais partout, pour activer le développement, on reconnaît que les problèmes urgents sont la nécessité de l'alphabétisation, l'éducation des femmes dans le domaine de l'hygiène familiale et de la responsabilité civique.

#### FRIBOURG

Un nouveau groupemnt féminin

Dernièrement, à Fribourg, a eu lieu l'assemblée Dernièrement, à Fribourg, a eu lieu l'assemblée générale de l'Association suisse des détaillants en alimentation (Veledes). A cette occasion, les fenalmens faisant partie de l'association ont constitué au sein de Veledes, un groupement féminin. C'est un fait important qui mérite d'être signalé. La fondation de ce groupement, due à l'initiative et au dynamisme de Mme Aldo Martignoni de Fribourg, n'est pas une fantaisie de femmes désireuses de se mettre en évidence, mais elle est l'expression de la volonté des détaillantes en alimentation de rester à leur place, vivantes et agissantes dans l'économie du pays. Ce groupement féminin a pour but d'intensifier et d'améliorer la collaboration des femmes sur le

mie du pays.

Ce groupement féminin a pour but d'intensifier et d'améliorer la collaboration des femmes sur le plan professionnel, d'assurer le contact avec les organisations de consommatrices et de permettre la représentation des intérêts professionnels au sein des organisations féminines suisses.

Mme Martignoni, qui a été nommée présidente de ce groupement, dans une brève allocution a souligné le rôle de la femme dans la vie moderne qui ne peut plus se contenter d'être une collaboratrice effacée mais doit s'affirmer pour faire mieux connaître sa profession ainsi que tous les avantages que celle-si procure à la ménagère, donc à la consommatrice.

Nous souhaitons plus succès à ce nouveau grou-

la consommatrice.

Nous souhaitons plus succès à ce nouveau groupement qui certainement sera profitable aussi bien
au commerce privé qu'aux ménagères dont il connaît les besoins et les soucis.

en vigueur en juin 1963, ainsi qu'à la création de la caisse de prévoyance sociale de la Voska, œuvre qui offre aux membres de l'ASID de nouvelles possibilités avantageuses pour leur retraite. De plus, l'Association a constitué un fonds de protection ridique de ses membres.

La formation et le perfectionnement professionnels sont parmi ses principales préoccupations. Un orquanisé des cours de perfectionnement, tous très bien fréquentés.

La pénurie du personnel soignant, en dépit des écoles d'infirmières au complet, est l'un des soucis majeurs de l'Association. La propagande pour le recrutement lui tient riés à cœur. D'autres problèmes se posent, dus au nombre croissant de nouvelles catégories de personnel soignant et à la dispersion des fonctions dans le domaine des soins infirmières. Seule une collaboration droite entre les groupes et les organismes intéressés permettra de résoudre ces questions.

Votre voyage vous a-t-il fourni des preuves de ces affirmations?

Votre voyage vous a-t-il fourni des preuves de ces affirmations?

Certes, j'ai vu l'immensité des tâches à accomplir. A Téhéran, de nombreux contacts avec des responsables iraniennes m'ont révélé l'obstruction aux réformes urgentes par les éléments conservateurs, par exemple contre la décision prise en mars 1963 de permettre enfin aux femmes d'user de leurs droits électoraux constitutionnels. En Iran toujours, des équipes de femmes évoluées et responsables s'occupent d'arrache-pied à éduquer les masses féminies pour qu'elles y collaborent activement et de tout cœur.

Mais j'ai été fortement impressionnée par l'esprit de service qui animait les représentants des pays asiatiques à l'ECAFE. Tous désirent ardemment améliorer les conditions de vie des immenses populations qui dépendent de l'aide qu'on leur apporte. Le chrétien occidental doit reconnaître avec respect la somme énorme d'énergie et de dévouement qui est dépensée dans ce but. Ces hommes ne se bornent pas à attendre les secours de pays plus privilégiés, ils s'aident eux-mêmes.



# Une salle de bains $1 \text{ m}^2$

pour week-end, chalets, studios, chambres, etc.

# B. Petzold

Téléphone 33 80 30 - Genève





# Léon á Smulovič

- HOBLOGERIE • BIJOUTERIE
- Grand choix de mon-tres, bijoux, cheva-lières, alliances or.

Genève, Terrassière 5 Tél. 36 54 89

## FRAISSE & C10 TEINTURIERS

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Rue Micheli-du-Crest 2

Tél 32 47 35 Tél. 24 17 39 Tél. 36 77 44

Boulevard Helvétique 21 Magasin et usine: Rue de Saint-Jean 53

Tél. 32 89 58 TEINTURE ET NETTOYAGE

1) A(F 1) OPTIQUE MODERNE
ALBERT KRAUER GENÈVE OPTICIEN DIPLOMÉ RUE DU MT-BLANC S



Ecole pédagogique privée FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Téi. 24 14 27 • FORMATION

de gouvernantes d'ent de jardinières d'enfant et d'institutrices privés

PRÉPARATION

 au diplôme intercantons
 de français

Direction : E. PIOTET

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous